

## PROCES-VERBAL

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 21 avril 2008 à 20h00

- Présents :**
- M. Charles Matringe, Président.
  - Mmes Annick Deshayes et Béatrice Hirsch-Aellen, Conseillères municipales.
  - MM : Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Pittet, Marc Truan et Jean-Pierre Waefler, Conseillers municipaux.
  - M. Jacques Magnenat, Maire
  - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints,
  - M. Olivier Niederhauser, Secrétaire général
- Excusés :**
- Mme Dominique Bernardet
  - MM. Jean-Louis Kaiser et Christian Salzmann, Conseiller municipaux
  - M. Stéphane Riem

---

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2008
  2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  - 2.1 Courrier émanant du groupement des riverains du chemin Champ-Carré au sujet du remplacement d'une haie
  - 2.2 Courrier de la compagnie des sapeurs-pompiers concernant un empiètement du local de la voirie sur le local des pompiers
  3. Communications de la Mairie
  - 3.1 Remplacement de luminaires sur certains chemins communaux
  - 3.2 Inauguration de la dalle de traitement des déchets verts
  - 3.3 Information concernant la délinquance au 1<sup>er</sup> trimestre 2008
  - 3.4 Réception des élèves allemands – échange du CO de Drize
  - 3.4 Départ de M. John Pellaz
  - 3.6 Directeurs d'école
  - 3.7 Local des jeunes
  - 3.8 EMS intercommunal
  - 3.9 Euro 2008
  4. Présentation des comptes 2007
  5. Projet de délibération :
  - 5.1 D 10 - Vote d'un crédit supplémentaire destiné au remplacement de la moquette synthétique du terrain de l'Agorespace et divers petits travaux d'entretien.
  - rapport de la commission des travaux du 9 avril 2008
  - vote du crédit
  6. Projet de motion :
  - 6.1 Motion de MM. Berthet, Kroug et Waefler « *pour la mise à disposition d'un véhicule « Mobility » à Troinex* ».
  7. Propositions individuelles et questions
  - 7.1 Papier recyclé à la Mairie
  - 7.2 Nuisances nocturnes
  - 7.3 Tibet
-

Après avoir salué les personnes présentes, M. Matringe, Président, informe que Mme Bernardet et Messieurs Kaiser et Salzmann sont excusés. Il passe ensuite au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. Approbation de procès-verbal de la séance du 17 mars 2008**

Le procès-verbal est accepté sans remarque.

## **2. Communication du bureau du Conseil municipal**

### **2.1 Courrier émanant du groupement des riverains du chemin Champ-Carré au sujet du remplacement d'une haie. (Annexe 1)**

Après lecture du courrier, M. Matringe a l'impression que le mécontentement des riverains provient très certainement d'un manque de dialogue entre les plaignants, les employés communaux et la Mairie.

M. Magnenat admet que le dossier Champ-Carré a peut-être manqué de suivi. Pourtant, en avril 2007, il a rencontré certains riverains s'informant de leurs désirs. Entre un mur, une haie de thuyas, de lauriers, le mur antibruit était préféré. La Mairie s'est ensuite informée auprès du DCTI pour connaître de ce qu'elle était en mesure de faire. La réponse, très tardive, du DCTI était claire : « il n'entrera pas en matière sur l'autorisation d'un mur antibruit ».

Comme le Département a ensuite décidé de planter une haie de chênes sur le tronçon de la route d'Annecy, la Mairie a contacté le service des espaces verts qui a accordé la plantation d'une haie comprenant 30% d'arbustes à feuilles persistantes et 30% de semi persistants.

Lors d'un entretien téléphonique avec M. Ronchietto, M. Magnenat l'a informé de ce qui serait fait et il a eu l'impression que celui-ci comprenait le projet, ce qui ne fut pas le cas. La plantation de la haie a néanmoins plu à une des voisines, Mme Baycoainu, qui a fait savoir qu'elle appréciait les plantations avec des essences locales.

Quant à la remarque sur le manque de suivi et la proximité de la période électorale, M. Magnenat laisse les Conseillers libres de juger du bien-fondé de celle-ci.

Comme M. Lavorel demande s'il serait possible de prévoir une réunion avec les plaignants du chemin Champ-Carré, la Mairie souhaite préalablement effectuer des démarches.

Afin d'obtenir une réponse définitive à la requête des plaignants, la Mairie a demandé à son technicien communal de déposer auprès du Département la demande de construction d'un mur. Ainsi la réponse ne pourra plus être discutée et un débat pourra avoir lieu avec les plaignants pour trouver une solution à leurs doléances.

Le sujet est renvoyé en commission des travaux même s'il est du ressort de l'exécutif.

### **2.2 Courrier de la compagnie des sapeurs-pompiers concernant un empiètement du local de la voirie sur le local des pompiers. (Annexe 2)**

La lecture de ce courrier, dont la Mairie n'a pas reçu copie, permet à M. le Maire de dire qu'en effet il existe un manque de dialogue entre la compagnie et la Mairie, mais surtout avec le Commandant de la compagnie. Celui-ci se permet d'envoyer des courriers incendiaires à la Mairie et même de renvoyer le courrier reçu (et son enveloppe) prétextant que le contenu n'était pas celui qu'il attendait. Comme le commandant n'est pas « Dieu le Père » et que l'empiètement souhaité pour les locaux de la voirie correspond à 6m<sup>2</sup>, M. Magnenat se permet de rappeler que ces locaux sont communaux et qu'il n'accepte pas les termes de ce courrier.

Les 6m<sup>2</sup> dont il est question représentent en réalité l'espace utilisé par le bureau du Commandant. S'adressant au Président, il lui rappelle le temps où ils faisaient partie de cette compagnie et où le prédécesseur avait son bureau à la maison. Depuis lors, l'espace du local a doublé pour améliorer les conditions de travail des pompiers, des vestiaires ont été créés, de même que des sanitaires pour hommes et femmes.

M. Forestier trouve dommage qu'une mésentente existe entre le chef des pompiers et la Mairie pour l'attribution d'un espace. Rappelant que le groupe libéral avait finalement admis l'utilité de l'agrandissement du local des pompiers, il s'étonne qu'un espace soit maintenant réattribué. Lors de la visite des locaux voirie – pompiers, il avait constaté la présence de caves appartenant aux appartements du 1<sup>er</sup> dans les locaux de voirie. Il demande si ce type de conflit nécessite réellement un renvoi en commission puisqu'il est de l'ordre de l'exécutif ? La réponse de M. le Maire est claire : puisque le sujet a été soumis au Conseil municipal, il est normal que celui-ci se prononce sur le sujet.

M. Meynard ne comprend pas l'attitude surprenante du Commandant. Il informe que ces locaux n'auraient dû être chauffés que périodiquement alors qu'ils le sont en permanence. L'espace demandé permettrait aux cantonniers de faire sécher et ranger leurs vêtements hors de la crasse des machines qu'ils entretiennent. Il est donc normal que le Conseil se prononce sur

l'attribution d'une surface qui, comme l'a fait remarquer M. Magnenat, est de l'ordre d'un vestiaire soit 6m<sup>2</sup> !

Le sujet est donc renvoyé en commission des bâtiments. La date de modification des locaux (mai 2008) annoncée par M. Magnenat sera peut-être modifiée.

### **3. Communications de la Mairie**

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

Réponses à la question de la dernière séance

#### **3.1 Remplacement de luminaires sur certains chemins communaux**

Monsieur Pavesi, responsable de l'unité éclairage & illuminations des SIG a fait savoir que le retour sur investissement des remplacements des luminaires, même si une partie aurait dû être changée, correspond à 14,5 ans au maximum.

#### **3.2 Inauguration de la dalle de traitement des déchets verts**

Les Conseillers sont conviés à la cérémonie d'inauguration de la dalle de traitement des déchets verts construite en collaboration avec la commune de Veyrier le jeudi 22 mai 2008 à 17h30.

Une information à la population et une éventuelle journée portes ouvertes seront organisées ultérieurement.

#### **3.3 Information concernant la délinquance au 1<sup>er</sup> trimestre 2008**

Le tableau présenté aux Conseillers indique une baisse de la délinquance à Troinex pendant le premier trimestre 2008 en comparaison avec les années 2006 et 2007. Toutefois, ces informations ne tiennent pas compte des événements survenus dernièrement dont M. Buclin entretiendra les Conseillers dans ses communications.

#### **3.4 Réception des élèves allemands – échange du CO de Drize**

La Mairie a reçu cette après-midi dans la salle du Conseil, une quarantaine d'élèves du cycle de Drize et leurs correspondants allemands qui sont à Genève à l'occasion d'un échange linguistique.

Les communes de Lancy et Plan-les-Ouates étaient également représentées. Cette petite réception très sympathique a été organisée à la demande des enseignants qui souhaitaient une rencontre de ces jeunes allemands avec les autorités locales.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

#### **3.5 Départ de M. John Pellaz**

A sa demande, M. Pellaz quittera ses fonctions du service des espaces verts à la fin du mois de juin (vacances à déduire). Ce dernier a souhaité donner une nouvelle impulsion à sa carrière et a été engagé par la commune de Chêne-Bougeries en tant que responsable des espaces verts. La Mairie le remercie pour son travail qui a valu à la commune le prix du plus beau village fleuri de moins de 5000 habitants dans le canton de Genève en 2006 et lui souhaite un brillant avenir dans son nouveau travail.

M. Forestier demande si l'employé de la voirie quittera également son logement de fonction ? M. Meynard acquiesce et précise qu'un état des lieux préalable sera fait le 22 avril 2008.

#### **3.6 Directeurs d'école**

La fonction de directeur d'établissement remplace désormais celles d'inspecteur, de responsable d'école et de maître principal. Les directrices et directeurs ont été désignés au terme d'une procédure rigoureuse conduite par la direction des ressources humaines du Département de l'instruction publique (DIP) et la Direction générale de l'enseignement primaire, en collaboration avec une société de recrutement privée.

Désormais, les écoles de Troinex et de Pinchat sont regroupées sous une même direction en la personne de Mme Daniela Capolarello.

Ce changement d'organisation implique que Troinex doit fournir un bureau équipé (bureau + table de conférence ainsi qu'une liste détaillée de petit matériel) au titulaire de ce poste, ce qui n'est pas sans conséquence financière contrairement à ce qu'indique le DIP.

Communications de M. Paul Buclin, Adjoint :

### 3.7 Local des jeunes

Au vu des nombreux dégâts et effractions survenus ces dernières semaines, la Mairie a décidé, d'un commun accord avec la Fas'e, de fermer temporairement le local et de convoquer les jeunes responsables en présence de leurs parents. Comme certains jeunes sont en « rupture », M. Buclin ne sait pas encore s'il pourra joindre les parents.

### 3.8 EMS intercommunal

Les comptes 2007 de l'EMS seront présentés à la commission des finances du 28 avril prochain et devront être approuvés par le Conseil lors de sa prochaine séance. M. Buclin procède à la lecture du courrier reçu du Conseil d'Etat qui dissipe les craintes concernant le subventionnement par le Département. Le projet se réalisera en 2009 plutôt qu'en 2008 (avec probablement une augmentation d'un million engendrée par le report d'une année).

### 3.9 Euro 2008

Trois personnes et trois sociétés communales (badminton, tennis et Troinextra) ont répondu à l'appel de la Mairie pour aider lors des retransmissions télévisées de certains matchs. M. Buclin informe que 6 soirées sont prévues dont les trois matchs disputés par l'équipe de Suisse et il remercie d'ores et déjà ces aides bénévoles.

## 4. Présentation des comptes 2007

Les Conseillers ayant reçu le document « Présentations des Comptes 2007 » (annexe 3), M. le Maire en reprend les grandes lignes. A la demande de M. Forestier, l'inversion des revenus et des charges du compte de fonctionnement a été corrigée.

## 5. Projet de délibération

### 5.1 D10 – Vote d'un crédit supplémentaire destiné au remplacement de la moquette synthétique du terrain de l'Agorespace et divers petits travaux d'entretien.

La lecture du rapport (annexe 4) est effectuée par son auteur M. Bahon.

#### - Vélum

Un échantillon des deux couleurs de la toile du vélum pour l'aménagement de la terrasse du tea-room est montré aux Conseillers. Il y aurait deux voiles superposées, une bleue et l'autre blanc cassé rappelant la couleur des armoiries troinésiennes. Comme le Conseil avait déjà donné un accord de principe pour l'installation d'un vélum, M. Forestier s'étonne qu'il ait encore à se prononcer. M. le Maire rappelle que le sujet, présenté en séance plénière, avait été renvoyé en commission qui avait trouvé la solution proposée satisfaisante. Il trouve aussi normal que le Conseil donne son opinion sur un sujet qui touche la place de la Mairie.

**Après discussions sur le bien-fondé d'un vote puisque le concept avait été accepté, le Conseil accepte le principe de la pose du modèle et des toiles présentés par 9 oui et 4 abstentions.**

#### - Vote du crédit du changement de la moquette de l'Agorespace.

La lecture du projet de délibération ci-dessus est lue par le Président. Elle est acceptée comme suit :

**D 10 - CREDIT SUPPLEMENTAIRE DESTINE AU REMPLACEMENT DE LA MOQUETTE  
SYNTHETIQUE DU TERRAIN DE L'AGORESPACE ET DIVERS PETITS TRAVAUX  
D'ENTRETIEN**

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le rapport de la commission des travaux publics et bâtiments du 9 avril 2008,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide à l'unanimité des personnes présentes**

1. *D'approuver les travaux de remplacement de la moquette synthétique du terrain de l'Agorespace, de peinture du garde-corps ainsi que le remplacement des filets de basket-ball.*
2. *D'ouvrir un crédit de Fr. 50'000.- destiné à financer le coût de ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2008 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 3400.3110 "Mobilier, machines, matériel, véhicules".*
4. *De couvrir ce crédit supplémentaire par des plus-values réalisées aux revenus et par des économies à faire sur d'autres rubriques de charges.*

## **6. Projet de motion :**

### **6.1 Motion de MM. Berthet, Kroug et Waefler « pour la mise à disposition d'un véhicule « Mobility » à Troinex ».**

Après avoir procédé à la lecture de la motion (annexe 5), le Président cède la parole à M. Berthet.

M. Berthet se réfère au document transmis avec la motion qui présente la situation, le justificatif, le concept de l'action et le budget de cette coopérative et trouve les propositions de Mobility « au point ». La solution est pratique tant pour la population que les employés communaux par exemple et le service mis à disposition des habitants peut d'une certaine manière favoriser les transports publics et les CFF en facilitant l'accès à ces transports. Par contre, il précise bien que Mobility n'est pas une coopérative philanthropique. Par exemple, le chiffre d'affaires d'une Opel Corsa doit être supérieur à Fr. 10'000.-/an, c'est la raison pour laquelle Mobility a besoin d'une garantie communale pour le cas où ce montant ne serait pas atteint.

Sur demande, un responsable régional de la coopérative effectuera une étude de marché. Si la Mairie s'engage à utiliser les services de Mobility pour rendre service à la population, elle devra aussi en faire la promotion.

Actuellement les communes de Confignon, Bernex, Bellevue, Plan-les-Ouates et Grand-Saconnex étudient aussi cette démarche.

M. Berthet propose le renvoi de cette motion à la Mairie ou, si le Conseil le préfère, de la renvoyer directement à la commission ad hoc.

Comme la motion laisse perplexe sur la rentabilité du service, qu'une étude approfondie devra apporter la réponse à un certain nombre de questions, M. Meynard propose que la Mairie effectue un sondage auprès des Troinésiens en premier lieu et s'il s'avère utile de poursuivre les démarches, contactera le responsable régional de la coopérative pour une étude de marché. Comme la commune propose déjà des abonnements CFF à la journée cette motion pourrait être une aide complémentaire. La Mairie transmettra le résultat de l'étude à la commission.

## **7. Divers**

### **7.1 Papier recyclé**

Pour répondre à la question de Mme Deshayes, la commune utilise du papier recyclé. L'enquête publiée dans les journaux était fautive et la correction n'a pas été rapidement ni visiblement effectuée.

### **7.2 Nuisances nocturnes**

M. Waefler fait part de nuisances et vandalisme qui se sont déroulés dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 avril 2008 (des jeunes dansaient sur son bus) et demande si la société de surveillance Protectas ne pourrait effectuer des rondes pendant les périodes et horaires à risques (week-end et entre 24h à 03h) ?

M. Buclin précise que la Mairie l'a déjà fait mais renouvellera sa demande auprès de Protectas. Il rappelle aussi qu'une autre société effectue maintenant le nettoyage de l'Agorespace tant l'endroit est sali par des bouteilles cassées chaque week-end. Les Conseillers qui verraient des dégradations sont invités à prévenir la Mairie qui dépose systématiquement plainte pour un suivi auprès de la police.

M. Meynard trouve cet état de fait désolant et affligeant. Le local des jeunes vient d'être fermé alors qu'il a fait l'objet de dépenses communales. Cette fermeture est un échec du système social, mais l'échec le plus grand est que les animateurs, des professionnels, ne sont pas capables de contacter les jeunes! La Mairie a des fortes présomptions quant à leur identité mais

il faut les prendre sur le fait ! Les déprédations sont le fait de vandales. Pour information, à sa réouverture, la buvette du tennis était remplie de bouteilles cassées. C'est la même chose à la fin de chaque week-end !

### **7.3 Tibet**

Comme beaucoup de communes soutiennent le Tibet, M. Waefler demande ce qu'en pense la commune et si elle entend montrer ses opinions.

Il ressort des discussions que le sujet touche profondément tous les Conseillers. La Mairie pense toutefois qu'il ne faut pas mélanger l'opinion individuelle et l'opinion politique. Un drapeau sur la mairie ne changera malheureusement pas l'état des choses. Elle estime que c'est plutôt un domaine individuel ou chacun est libre (par ses achats par exemple) de gérer ses opinions intimes. La Mairie gère les deniers communaux et c'est à chaque individu de soutenir un peuple mais pas à une commune.

La parole n'étant plus demandée, la séance est close à 21h40.

Le Président  
M. Charles Matringe

Le Vice-secrétaire  
M. Olivier Niederhauser

Un conseiller municipal

## ANNEXE 1

Les Habitants délimitant le  
Chemin du Champ-Carré et  
La Route d'Annecy  
1256 Troinex

Troinex, le 31 mars 2008

M. Charles Matringe  
Président du Conseil Municipal  
Chemin du Champ-Carré 40  
1256 Troinex

Concerne : **Remplacement de la haie du Chemin du Champ-Carré jouxtant la Rte d'Annecy**

Monsieur le Président du Conseil Municipal,

Lors de notre rencontre du 23 avril 2007 avec M. Magnenat, Maire, et M. de Lorenzi, nous avons souhaité, et en priorité, un mur de protection (éléments préfabriqués) sur le domaine communal et non cantonal. L'établissement d'un devis nous semblait évident, afin de comparer les investissements sur le long terme, par rapport à des plantations et leur entretien. Une participation de notre part aux surcoûts pouvait également être envisagée.

L'autre possibilité de protection que nous avons proposée était une haie ou bosquets de végétaux à feuillage persistant que nous choisirions d'un commun accord avec la commune. Aucun procès-verbal de cette réunion ne nous est parvenu.

Tout s'est bien passé, le temps aussi, puisque la Mairie qui devait reprendre contact avec nous en temps voulu, ne l'a jamais fait, hormis un courrier en date du 8 mai 2007 nous informant d'éventuelles mesures d'un projet cantonal d'assainissement de la route d'Annecy, mais courrier sans suite!!!

A notre surprise, suite à la plantation des chênes route d'Annecy le 29 février 2008, nous nous sommes inquiétés et avons téléphoné à la Mairie plusieurs fois sans succès, si ce n'est un renseignement donné par M. de Lorenzi le 6 mars 2008 : "le choix des essences n'est pas encore fait".

D'autre part, le 14 mars 2008 concernant un mur de protection la réponse obtenue de M. Magnenat enfin et toujours par téléphone : il ne veut pas en entendre parler et détourne la question.

En date du 17 mars 2008, nous avons envoyé un courrier demandant un rendez-vous au plus vite. La réponse de la Mairie du 19 mars 2008, veille de Pâques, la voici. (à lire S.V.P.). A noter que tous les signataires n'ont pas reçu cette lettre.

En conséquence, nous constatons que **nous sommes devant un fait accompli**: le 27 mars la commune procédera à la plantation de bosquets! Le mardi 25 mars, la haie actuelle était déjà arrachée!

Nous sommes très surpris que la Mairie ne tienne pas ses engagements, puisque nous devons être consultés quant au choix des végétaux; aucun devis pour un mur communal ne nous est parvenu et aucune rencontre n'a jamais eu lieu depuis le 23 avril 2007. Il est vrai qu'à cette dernière date, les élections étaient proches ...

Nous n'acceptons pas cet état de fait sans dialogue et par conséquent nous désirons obtenir des réponses concrètes et concises en allant jusqu'au fond des choses. Nous ne voulons pas entendre que c'est "malheureusement" trop tard, que les travaux sont en cours ou à l'heure actuelle, déjà terminés.

Il n'est jamais trop tard pour apporter des changements.

Depuis 30 ans, Champ-Carré semble le quartier délaissé de Troinex. Chaque fois que nous demandons un minimum, rien n'est fait correctement ou pas fait du tout. Nous sommes aussi des CONtribuables.

Pour toutes ces raisons, nous avons pensé être mieux entendus en vous écrivant et cette fois peut-être, mieux soutenus.

Nous vous présentons, M. le Président du Conseil Municipal, nos respectueuses salutations.

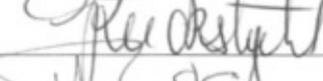
Signatures: voir la liste ci-jointe

Annexes: - Signatures des riverains concernant le présent courrier (31.03.08), mentionnée  
- Convocation de la commune (17.04.07)  
- Information de la commune (08.05.07)  
- Courrier des habitants (17.03.08)  
- Décision de la commune (19.03.08)

Copie à: - Mairie de Troinex (avec annexes)

PS: Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée de vous écrire, pour vous signaler qu'il y a des erreurs sur les panneaux indicateurs des numéros des habitations de Champ-Carré (et du Claisset). Lors de leur mise en place, il y a de cela plus d'un an et demi, nous l'avons immédiatement signalé à M. de Lorenzi. Avant fin 2006, nous avons remis en main propre à ce dernier un plan de situation du quartier avec la numérotation exacte des logements (car les panneaux n'étaient toujours pas corrigés). Lors de la réunion du 23 avril 2007 (concernant la haie de Champ-Carré), nous avons rappelé à M. de Lorenzi ce sujet ... et à ce jour rien n'a été entrepris!!!

Liste des signataires riverains  
 en annexe au courrier du 31 mars 2008.

Nom	Prénom	Signature
RONCHIETTO	JEAN-JACQUES	
Palazzetti	Richard	
CANONICA	Thierry	
BEELES	Manuela	
DeLanet	Jean-Claude LAURENT	
RUCKSTUHL	Gisèle	
BOSJARD	André	

Monsieur le Président du  
Conseil Municipal de Troinex  
Charles MATRINGE  
Chemin du champ Carré 40  
1256 TROINEX

Troinex, le 19 avril 2008

Concerne : aménagement de la caserne des sapeurs-pompiers.

Monsieur le Président, nous vous prions de lire ce courrier au prochain conseil municipal.

Mesdames, Messieurs,

Depuis avril 2006, nous occupons les locaux qui ont été agrandis pour centraliser dans un seul lieu l'ensemble du matériel des sapeurs-pompiers.

En date du 06 mars 2008, monsieur le maire nous a envoyé un courrier dans lequel il nous prie d'évacuer une partie de la caserne pour le début du mois de mai car «... nous (la Mairie) sommes dans l'obligation, pour des raisons de conformité aux dispositions légales en matière de locaux de travail, d'aménager une petite zone destinée aux vestiaires des employés de notre service de voirie».

Nous vous informons que nous avons accusé réception de ce courrier et nous avons demandé des compléments d'explications, qui jusqu'à présent ne nous sont pas parvenus.

Par contre nous avons reçu une nouvelle lettre le 04 avril dont nous citons un extrait : « par ailleurs que nous (la Mairie) n'avons pas l'intention de vous donner d'avantage d'explications concernant notre décision d'aménager des vestiaires destinés au service de la voirie, décision qui a été prise par l'Exécutif », lettre qui nous confirme que nous devons évacuer la partie concernée d'ici début mai prochain.

Les pompiers de la compagnie ne comprennent pas qu'une partie jugée indispensable de nos locaux (comprenant le bureau et isolant les dossiers administratifs, l'informatique le téléphone et autres documents plus ou moins confidentiels) nous soient purement et simplement retirés sous prétexte que cela peut être déplacé ailleurs dans la zone vestiaire et place de rétablissement (nettoyage des APR, de l'équipement personnel, lieu d'instruction et de détente).

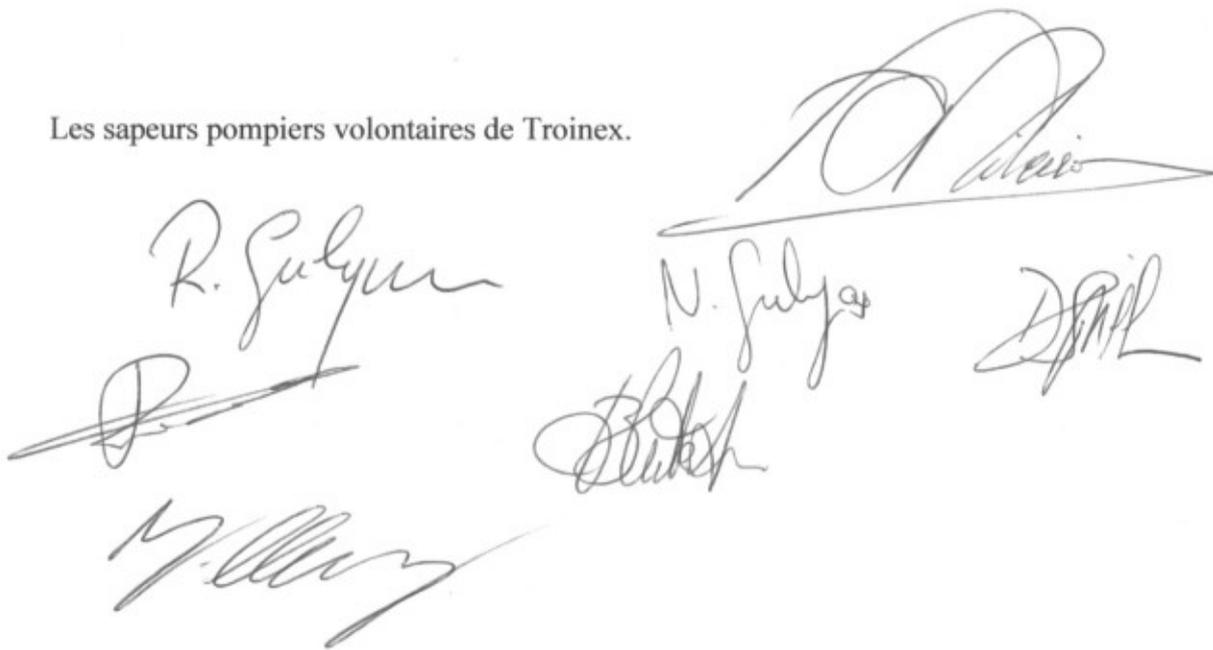
Nos locaux ne sont pas si spacieux et si volumineux que certains le prétendent.

Nous vous demandons de bien vouloir communiquer à l'Exécutif communal notre opposition et de plaider pour nous, afin de trouver un accord qui soit favorable. Nous sommes disposés à discuter et à trouver ensemble une solution, concernant l'aménagement de vestiaires pour la voirie.

Cette affaire, s'ajoutant à d'autres sollicitations (voire réponse de la sécurité civile du 21.08.2007, concernant le stationnement du véhicule de la voirie) apparues depuis l'agrandissement de la caserne, nous donne le triste sentiment que certains font peu de cas des femmes et des hommes de la compagnie qui bien que volontaires, n'hésitent pas à intervenir, la nuit, les week-ends et autres jours fériés pour le bien de la population, dans le but d'accomplir notre mission : sauver, tenir, éteindre et protéger les biens culturels.

Par avance nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre courrier et vous présentons, nos meilleures salutations.

Les sapeurs pompiers volontaires de Troinex.



The block contains several handwritten signatures in black ink. At the top right is a large, stylized signature. Below it, on the left, is a signature that appears to be 'R. Juljan'. In the center is a signature that appears to be 'N. Juljan'. To the right of that is another signature. Below these are two more signatures, one on the left and one in the center, both appearing to be 'M. Juljan'.

Annexe : copie de la lettre de la sécurité civile de Genève, transmise au maire et au capitaine

**ANNEXE 3**

## Commune de Troinex

**Présentation des Comptes 2007****REMARQUES GENERALES**

Le résultat des comptes 2007 de notre commune sont à nouveau excellents puisque l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élève à Fr. 653'465.16, ceci après un amortissement extraordinaire des frais du concours d'architecture de la nouvelle salle communale pour un montant de Fr. 446'770.55. C'est dire que le résultat réel s'élève à plus de 1 million de francs, ce qui est très satisfaisant, mais pas vraiment étonnant compte tenu de l'excellente conjoncture que notre pays, et Genève en particulier, ont connu ces dernières années. Comme l'indique le tableau ci-dessous, à l'exception de 2004, nos résultats financiers sont très positifs ces dernières années :

Années	Popul.Revenus	Rev./hab.	Charges	Charges/hab.	Résultats
2002	20706'844'378.-	3'306.-	5'509'949.-	2'661.-	1'334'428.-
2003	21615'514'219.-	2'552.-	5'499'097.-	2'545.-	15'122.-
2004	21594'953'181.-	2'294.-	5'853'255.-	2'711.-	- 900'073.-
2005	21577'197'694.-	3'337.-	5'260'404.-	2'438.-	1'937'290.-
2006	21476'894'092.-	3'211.-	5'645'951.-	2'630.-	1'248'141.-
2007	21546'912'309.-	3'209.-	6'258'844.-	2'906.-	653'465.-

Ce tableau récapitulatif révèle que les revenus et charges par habitant sont relativement stables ces cinq dernières années. Les charges 2007, sans l'amortissement extraordinaire mentionné plus haut, s'élèvent en effet à Fr. 2'698.-, soit 2,6% de plus qu'en 2006.

Ces résultats nous incitent à poursuivre notre politique de gestion rigoureuse du ménage communal tout en regardant l'avenir avec optimisme, en particulier en ce qui concerne le grand projet que nous espérons voir se concrétiser ces prochains mois : la construction de la nouvelle salle communale et salle de sport.

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT**

Pour 2007, le résultat exact du compte de fonctionnement est le suivant :

	Comptes 2007	Budget 2007	Ecart
Revenus :	Fr. 6'912'309.35	Fr. 6'256'500.-	Fr. 655'809.35
Charges :	Fr. 6'258'844.19	Fr. 5'935'138.-	Fr. 323'706.19
<b>Excédent de revenus :</b>	<b>Fr. 653'465.16</b>	<b>Fr. 321'362.-</b>	<b>Fr. 332'103.16</b>

**Revenus**

La production estimée des recettes fiscales 2007 des personnes physiques (qui représentent près du 90% de l'ensemble de nos revenus) s'élève à Fr. 6'118'280.-, soit Fr. 518'000.- de plus que le montant budgété. Cette somme est cependant réduite, dans nos comptes 2007, par des rectificatifs d'impôts d'années antérieures de Fr. 538'000.-.

Ce système de comptabilisation des recettes fiscales, estimées pour l'année en cours, puis corrigées au fur et à mesure des taxations des contribuables, ne facilite pas notre travail de planification financière. Afin de l'illustrer, nous avons introduit dans le cahier des comptes un nouveau tableau intitulé « *Comparaison des recettes fiscales « estimées » et « effectives » des personnes physiques* » auquel nous vous prions de vous référer.

En ce qui concerne la perception attribuée à notre commune, elle s'élève à 5,8 millions en 2007; ce chiffre comprend des versements complémentaires concernant les années 2004 à 2006 d'un peu plus de 1 million. Au 31 décembre 2007, le montant du reliquat des personnes physiques s'élève à Fr. 4'498'000.-, soit une légère augmentation de Fr. 28'000.- par rapport à

2006. Cette somme, sans être préoccupante, est toutefois un peu plus élevée que la moyenne des communes genevoises ; les provisions effectuées dans les comptes (50% du total des créances) nous mettent cependant à l'abri de pertes éventuelles.

Relevons encore que les fonds propres disponibles (un peu plus de 7 millions avec les liquidités réservées aux immeubles locatifs) ont permis de réaliser des placements financiers qui ont produit plus de Fr. 120'000.- d'intérêts.

### **Charges**

D'une manière générale, les dépenses ont été bien maîtrisées et l'enveloppe budgétaire respectée : le dépassement de Fr. 323'706.19 s'explique par l'amortissement extraordinaire dont nous avons parlé plus haut. Sans cette charge exceptionnelle, les dépenses seraient inférieures de Fr. 123'00.- au budget (- 2%) et dépasseraient de Fr. 170'000.- les charges 2006 (+ 3%). Globalement, les économies réalisées ou crédits budgétaires non dépensés sont donc majoritaires. Nous pouvons cependant relever les principaux dépassements suivants :

**05 Administration générale** : le principale dépassement concerne le poste « honoraires (compte 0500.3184) en raison de frais de notaires et d'avocats plus élevés que prévus.

**14 Incendie et secours** : le montant de Fr. 38'896.90 enregistré dans le compte 1400.3110 concerne essentiellement l'achat du véhicule de piquet intercommunal avec la commune de Veyrier qui a fait l'objet d'un crédit supplémentaire.

**21 Ecoles publiques** : l'augmentation du prix des énergies et du mazout en particulier, explique le dépassement principal de ce chapitre (compte 2100.3120).

**34 Sports** : en raison des déprédations survenues régulièrement dans le secteur de l'Agorespace et suite à des interventions de conseillers municipaux, nous avons mandaté une entreprise pour qu'un nettoyage soit effectué chaque week-end afin que cette zone de sport et de loisirs reste accueillante pour tous. Le dépassement du compte 3400.3140 concerne essentiellement cette prestation.

**74 Cimetière** : nous vous rappelons que les dépenses nettement supérieures enregistrées dans ce poste par rapport à 2006 s'expliquent par les aménagements réalisés au cimetière (pavage des allées principales et remise en état de certaines tombes).

**90 Impôts** : comme en 2006 et en raison des reports de charges de l'Etat aux communes, les frais de perception des impôts s'élèvent à nouveau à 4,5% (3% auparavant).

Les autres comptes de charges pourront faire l'objet d'explications plus détaillées à la commission des finances.

### **INVESTISSEMENTS**

Nos investissements se sont élevés en 2007 à Fr. 1'421'719.27. Les dépenses les plus importantes concernent les frais d'étude du projet de salle communale et salle de sport (Fr. 720'839.40) et les acomptes supplémentaires versés à la Fondation intercommunale de l'EMS de Drize (Fr. 400'000.-), conformément à la délibération du 20 juin 2005. Nous avons également investi Fr. 39'998.60 dans la suite de l'étude du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et Fr. 42'928.- dans la fin des travaux d'agrandissement des locaux du service du feu. Ces investissements ont été entièrement autofinancés grâce au boni du compte de fonctionnement et aux amortissements. Le tableau de bouclage des comptes fait apparaître un excédent de financement de Fr. 767'880.29.

### **BILAN**

Le bilan au 31 décembre 2007 de notre commune s'élève à Fr. 34'479'933.54 pour le patrimoine financier et à Fr. 13'127'753.45 pour le patrimoine administratif (rubriques 14 et 15), soit un total de l'actif comme du passif de Fr. 47'607'686.99.

Les liquidités disponibles pour le patrimoine administratif se montent à 5,4 millions de francs, celles réservées au patrimoine financier à presque 2 millions. Depuis la fin de l'année 2005, des placements à terme (6 à 12 mois) ont été effectués régulièrement afin de faire fructifier ces avoirs (entre 60'000.- et 120'000.- par année).

Grâce aux résultats positifs réalisés ces dernières années, la fortune nette de la commune (sans les immeubles locatifs), après une légère diminution enregistrée en 2004, augmente régulièrement :

Fr.	20'031'604.02	en	2003	
Fr.	19'131'530.52	en	2004	(- 4,7 %)
Fr.	21'068'820.67	en	2005	(+ 10,1 %)
Fr.	22'316'962.01	en	2006	(+ 5,9%)
Fr.	22'970'427.17	en	2007	(+ 2,9%)

**Dette communale**

La dette communale, sans les immeubles locatifs, est passée de Fr. 4'803'864.15 en 2006 à Fr. 4'695'628.90 à fin 2007, soit Fr. 2'179.96 par habitant, ce qui peut être considéré comme un endettement moyen à faible.

Les emprunts sur les immeubles locatifs s'élèvent à Fr. 6'483'100.-, de sorte que la dette communale totale s'établit à Fr. 11'178'727.90 au 31.12.2007.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces comptes seront examinés par la commission des finances le lundi 28 avril prochain à 18h30.

Troinex, le 16 avril 2008

Jacques Magnenat  
Maire

**ANNEXE 4****COMMISSION DES TRAVAUX ET BATIMENTS DU 9 avril 2008**

Présents : D. Bernardet  
O. Bahon  
G. Lavorel

J. Magnenat  
Y. Meynard  
S. Riem  
P. de Lorenzi

Excusés : C. Salzmann  
J.-P Waefler  
J. Menu

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Lors de sa séance du 9 avril dernier, la commission des travaux et bâtiments :

- A effectué une visite, guidée par la Mairie, des chemins Champ-Carré et du Claiset, pour examiner leur état et se déterminer sur le besoin de rénovation de la route et des trottoirs. Le devis du coût des travaux, communiqué par la Mairie, se monte à 95'000 francs pour les trottoirs et 120'000 pour la route.
- A reçu la proposition chiffrée d'un velum pour l'aménagement de la terrasse du Tea-room avec plan à l'appui. Le montant total TTC comprenant pose et matériaux atteint 10'000 francs. Ce projet de velum vous est présenté aujourd'hui en plénière pour approbation.
- A accepté la proposition de la Mairie de rénovation de l'Agorespace, c.-à-d. remplacement du revêtement sur toute sa surface, peinture des balustrades et mise en place de nouveaux filets de basket. Coût total de l'opération 48'500 francs. Il est important de préciser les points suivants :
  - le revêtement actuel est celui d'origine (1999), que celui-ci est très usagé et qu'en règle générale un tel revêtement doit être remplacé après 6 ou 7 ans. Ce que d'ailleurs la Mairie a pu confirmer en contactant d'autres communes. De plus, l'Agorespace est beaucoup utilisé, principalement par les enfants de la commune, et cette année, en septembre, le tournoi de l'Agorespace fêtera ses dix ans. La Mairie a fait la demande auprès de l'ASF et du Sport Toto pour obtenir d'éventuelles subventions.
- A pensé qu'il serait bon de faire un petit rappel des projets concernant la commission des travaux et bâtiments ainsi que de leurs coûts :

Projets	Coûts (francs)
Elargissement du trottoir J. Ormond	400'000
Route ch. Champ-Carré / Trottoir Champ-Carré -Claizet	215'000
Agorespace	48'500
Vélum du Tea-room	10'000
Total	673'500

- A estimé qu'il serait approprié que la Mairie lui fournisse une estimation grossière, un ordre de grandeur, des dépenses nécessaires à la réfection et à la rénovation des routes, chemins et trottoirs communaux. Ce document doit être établi pour sensibiliser les conseillers municipaux sur le coût global de tels travaux à l'aube d'une décision sur l'investissement de la nouvelle salle communale, mais non pas pour donner des chiffres précis et définitifs. De plus, il ne s'agit pas non plus d'investir à tort et à travers pour les chaussées communales.

Troinex, le 9 avril 2008

Olivier Bahon - Commissaire

Troinex, le 21 avril 2008

Motion de Messieurs  
Dominique Kroug, Jean-Pierre Waepler et Jean Berthet

## **Etudier la mise à disposition d'un véhicule « Mobility » à Troinex**

Considérant :

- Le succès rencontré par ce service à la population
- L'intérêt sur le plan économique pour les usagers ayant un faible kilométrage annuel.
- Que cette solution est complémentaire à l'action menée par la commune de mise à disposition des abonnements CFF.
- Que la pratique de l'autopartage incite à optimiser l'usage des automobiles au profit d'autres moyens de déplacement (mobilité douce et transports publics en particulier) ; et permet dans bien des cas de remplacer le second véhicule.
- Que le bilan en terme de sécurité routière et en terme environnemental est très largement positif
- La simplicité et la convivialité du concept.

Le conseil Municipal invite la Mairie à :

Prendre contact avec le responsable régional de la coopérative Mobility afin d'étudier la mise à disposition d'un véhicule sur la commune de Troinex

A présenter au Conseil Municipal le résultat de cette démarche et un plan d'action pour sa mise en application.

Jean Berthet

Dominique Kroug

Jean-Pierre Waepler

## **Etudier la mise à disposition d'un véhicule « Mobility » à Troinex**

### **Situation et justification :**

La coopérative « Mobility » gère 1950 véhicules sur 1050 emplacements dans toute la Suisse. A Genève, 76 véhicules sont à disposition sur 38 emplacements. A proximité de Troinex il y a 4 véhicules au Bachet et 5 à Carouge (3 au Parking des Noirettes, 1 à l'Octroi et 1 au parking de Sardaigne

L'autopartage constitue l'une des solutions permettant de réduire le nombre de véhicules individuels, sources de pollutions et d'insécurité. La pratique de l'autopartage incite en effet à minimiser l'usage des automobiles au profit d'autres moyens de déplacement plus respectueux de l'environnement (mobilité douce et transports publics en particulier). Dans bien des cas l'autopartage peut remplacer le second véhicule.

Disposer d'un véhicule Mobility dans la commune de Troinex permet de contribuer notamment à la réduction d'émissions polluantes.

Les calculs comparatifs de Mobility (sur la base de données du TCS) indiquent que l'autopartage, par rapport aux coûts engendrés par la possession d'un véhicule personnel, représente une formule économiquement avantageuse pour un véhicule dont le kilométrage annuel n'excède pas 10'000 km.

Favoriser directement ou indirectement la réduction du nombre de véhicules automobiles contribue également à une réduction du nombre d'accidents de la circulation.

### **Descriptif de l'action:**

- Déterminer, avec le responsable régional de la coopérative Mobility, la meilleure possibilité d'emplacement et le type de véhicules qui serait le plus adéquat. Ainsi que la viabilité de cette mise à disposition sur le plan financier.
- Mettre en place une information régulière sur l'offre concrète d'autopartage, au travers en particulier du journal communal, du site internet et à la réception de la mairie
- Contacter les communes de Veyrier, Bardonnex et de Plan-le-Ouates afin de les inciter également à faire de l'information sur cette nouvelle offre d'autopartage, nombre de leurs habitants pouvant également être intéressé par cette offre

### **Budget :**

La coopérative Mobility demande aux communes concernées la réalisation d'un chiffre d'affaire annuel minimum pour chaque véhicule mis à disposition. A titre d'exemple, le chiffre d'affaire annuel à atteindre pour un véhicule de type « Opel Corsa » serait légèrement supérieur à 10'000 francs suisses.

Soulignons encore l'importance d'une information promotionnelle efficace et régulière auprès de l'ensemble des habitants pour réduire le risque financier.

Information complémentaire : <http://www.mobility.ch>